

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 juin 2015

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission** –
N° CP-2015-6-6-1

Service consulté

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
MISE EN OEUVRE D' ACTIONS 2015
K212 K214**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la création d'un verger communal à BISCHWIHR (997 €), la restauration d'un muret en pierres sèches dans le coteau du Rangen à THANN (6 192 €), la réhabilitation d'anciennes terrasses et d'un verger à MALMERSPACH (590 €),

Ces opérations sont inscrites aux programmes GERPLAN 2015 des communautés de communes du Pays du Ried Brun, de Thann-Cernay et de la Vallée de Saint-Amarin, ainsi que dans les contrats de territoire de vie correspondants (CTV2).

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 7 779 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 3 opérations inscrites dans les programmes 2015 des 3 communautés de communes suivantes : Pays du Ried Brun, Thann-Cernay et Vallée de Saint-Amarin.

Territoire de Vie Colmar Fecht Ried

Dans le cadre de son GERPLAN, la communauté de communes du Pays du Ried Brun sollicite une subvention départementale d'un montant de 997 € pour la création d'un verger communal à BISCHWIHR. Il sera planté d'une cinquantaine de fruitiers de variétés anciennes et locales.

Territoire de Vie Thur et Doller

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de Thann-Cernay, M. Eugène SCHNEBELEN, viticulteur, sollicite une subvention départementale d'un montant de 6 192 € pour la restauration d'un muret en pierres sèches dans le vignoble du Rangen.

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, la commune de MALMERSPACH sollicite une subvention départementale d'un montant de 590 € pour une 2^e tranche de travaux concernant la réhabilitation d'anciennes terrasses en pierres sèches et d'un verger à MALMERSPACH. Il s'agit d'un ancien « lager » communal abandonné depuis une trentaine d'années, situé au-dessus du village et composé d'une succession de remarquables terrasses en pierres sèches et de vieux fruitiers.

Les programmes GERPLAN correspondants aux opérations ci-dessus ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 20 janvier 2015. Ces actions s'inscrivent également dans les Contrats des Territoires de Vie 2014-2019.

Vous trouverez dans le tableau annexé au présent rapport le détail de ces opérations, les porteurs de projets concernés, le montant éligible retenu, le taux d'intervention du Département, le montant de la subvention départementale et les imputations budgétaires sur les programmes K212 et K214.

Le montant total de subventions sollicité s'élève à 7 779 €.

Au regard des éléments précédents, je vous propose d'accorder une subvention aux porteurs des opérations présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN dont la liste figure dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 7 779 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN